

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes :	
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

COMMUNE DE FOUQUEREUIL
DELIBERATION
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes :	
Pour :	17
Contre :	0

Date de la convocation : 04/04/2024
 Séance du 11 avril 2024 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr LLAGRE Jean-Paul, Doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Mr OGIEZ Gérard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi qu'après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		602 447,29 €	204 381,43 €		204 381,43 €	602 447,29 €
Part affectée à Investiss	1 005 407,96 €	1 247 152,98 €	305 075,66 €	373 197,35 €	1 310 483,62 €	1 620 350,33 €
Opérations de l'exercice	1 005 407,96 €	1 849 600,27 €	509 457,09 €	373 197,35 €	1 514 865,05 €	2 222 797,62 €
Totaux						
Résultat de clôture		844 192,31 €				707 932,57 €

Excédent de financement	136 259,74 €
Excédent de financement	0,00 €
Restes à réaliser DEPENSES	0,00 €
Restes à réaliser RECETTES	136 259,74 €
Besoin total de financement	707 932,57 €

136 259,74 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
707 932,57 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable rappelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations MM OGIEZ, BILLET, JOURDAIN, BRASME, PEREIRA, LLAGRE, GUISSÉ et Mmes VERRAET, BOVAL, CRASQUIN, BILLET, MALINGUE, KREPOTEC et DRAB et *CDRAB*

Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte administratif),
 LLAGRE Jean-Paul Doyen

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),
 OGIEZ Gérard, Maire






(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16 AVR. 2024



ID : 062-216203497-20240411-2024007008009-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 Avril 2024

N° 2024 007

Par suite d'une convocation en date du 04 Avril 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Jeudi 11 Avril 2024 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Étaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany, Mme DRAB Sabine, Mr GUISSSE Roger, Mme MALINGUE Caroline, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme CRASQUIN Christine, et Mme CODRON Violette

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian

Absents excusés :

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr PEREIRA Fabrice a ainsi été élu secrétaire de séance.

Objet : Compte de gestion 2023

Membres en exercice : 19 Présents : 14 Exprimés : 17

Vote : Pour : 17 Contre : 0

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de 2023 certifié par Monsieur le comptable du Service de gestion Communal (SGC) de BETHUNE.

Il rappelle que ce compte de gestion est rigoureusement identique aux résultats de clôture de la comptabilité communale qui se traduisent par :

- Un excédent de fonctionnement : 844 192.31 €
- Un déficit d'investissement : 136 259.74 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents,

Le conseil municipal, DECIDE :

- D'approuver le compte de gestion de 2023 certifié par Mr le comptable du SGC de BETHUNE et présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Maire



Gérard OGIEZ



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

16 AVR. 2024

Berger
Levrault

ID : 062-216203497-20240411-2024007008009-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 Avril 2023

N° 2024 008

Par suite d'une convocation en date du 04 Avril 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Jeudi 11 Avril 2024 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Étaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany, Mme DRAB Sabine, Mr GUISSÉ Roger, Mme MALINGUE Caroline, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme CRASQUIN Christine, et Mme CODRON Violette

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian

Absents excusés : -----

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr PEREIRA Fabrice a ainsi été élu secrétaire de séance.

Objet : Compte Administratif 2023

Membres en exercice : 19 Présents : 13 Exprimés 15

Vote : Pour : 15 Contre : 0

Monsieur le Maire demande à Mr LIAGRE Jean-Paul doyen de l'assemblée délibérante, de bien vouloir présenter au Conseil Municipal le Compte Administratif.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège donc sous la présidence de Mr LIAGRE Jean-Paul, doyen de l'assemblée, qui rappelle que ce compte administratif est rigoureusement identique au compte de Gestion 2023 certifié par le comptable du SGC de BETHUNE, précédemment approuvé par le conseil municipal, et qui présente donc en résultat de clôture :

- Un excédent de fonctionnement : 844 192.31 €
- Un déficit d'investissement : 136 259.74 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents,

Le conseil municipal, DECIDE d'approuver le compte Administratif 2023 ci annexé

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Maire



Gérard OGIEZ



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16 AVR. 2024

ID : 062-216203497-20240411-2024007008009-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 Avril 2024

N° 2024 009

Par suite d'une convocation en date du 04 Avril 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Jeudi 11 Avril 2024 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Étaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany, Mme DRAB Sabine, Mr GUISSSE Roger, Mme MALINGUE Caroline, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme CRASQUIN Christine, et Mme CODRON Violette

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian

Absents excusés :

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr PEREIRA Fabrice a ainsi été élu secrétaire de séance.

Objet : Affectation des résultats 2023

Membres en exercice : 19 Présents : 14 Exprimés 17

Vote : Pour : 17 Contre : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

Il rappelle que cet exercice, conformément au Compte de Gestion du comptable du Service de Gestion Communale de BETHUNE et au Compte Administratif de la commune se traduit par :

- Un excédent de fonctionnement : 844 192.31 €
- Un déficit d'investissement : 136 259.74 €

Il précise qu'il n'y a pas de restes à réaliser 2023 et que le besoin en investissement s'élève à 0 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter 136 259.74 € en recettes d'investissement en 1068 afin d'y combler le déficit 2023 et de laisser 707 932.57 € en recettes de fonctionnement au 002.

Après en avoir délibéré, et considérant le besoin en investissement,

Le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des présents et représentés, d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement 2022 :

- 1068 : 136 259.74 €
- 002 : 707 932.57 €



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire

Gérard OGIEZ